



Illkirch-Graffenstaden



CHARTE VILLE HANDICAP

Réactualisation de la Charte de 1996 **2012**

«Tous ensemble, tous différents»

PREAMBULE

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Article 1 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1948

En 1996, la Charte Ville Handicap de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden revendiquait une société libre et égalitaire. Elle avait pour ambition de décliner ces principes fondamentaux en faveur des personnes handicapées en les traduisant sur son territoire par des applications cohérentes, concrètes et constantes.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap a affirmé la participation effective de tous les citoyens à la vie de la Cité.

Dans ce cadre, la Ville poursuit son action en associant à ses réflexions sur le Handicap, les habitants, les représentants d'associations spécialisées et d'institutions et, plus spécifiquement dans le cadre de l'actualisation de sa Charte Ville Handicap, l'ensemble des acteurs économiques, sociaux, culturels et sportifs locaux.

La Charte Ville Handicap 2012 conserve l'esprit de la précédente tout en s'inscrivant dans un mouvement d'accessibilité généralisée. Elle liste les grands principes et actions à mettre en œuvre dans les domaines de l'information, la sensibilisation et la communication, l'accessibilité (*bâti, voirie, logement, transport*), l'emploi, l'éducation, la petite enfance et la jeunesse, les loisirs, la culture, les sports et le tourisme, pour lesquels le Maire est en première ligne pour relever le défi de l'accessibilité.

La Ville est donc à l'initiative des actions engagées et de ses réalisations mais elle travaille en étroite collaboration avec la CIAPH (*Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées*), sous l'égide du Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg, chargée par la loi de dresser l'état des lieux en matière d'accessibilité des espaces publics, voirie, transports, cadres bâtis et de recenser l'offre de logements accessibles.

La CUS coordonne par ailleurs les outils de planification pour atteindre l'objectif d'accessibilité totale des différents maillons de la chaîne du déplacement.

Le Conseil Général, notamment par le biais de la M.D.P.H (*Maison Départementale des Personnes Handicapées*) qu'il pilote en lien avec l'Etat, les organismes sociaux et les associations, s'avère être un interlocuteur incontournable dans l'accompagnement de nos concitoyens en situation de handicap qui le sollicitent pour obtenir des informations et faire valoir leurs droits.

La Charte Ville Handicap 2012 participe donc à la recherche de synergies et de mobilisation de tous les acteurs du territoire pour que le Handicap ne soit plus vécu et perçu comme une fatalité mais bien comme un atout pour notre société moderne.

EDITO

La réactualisation de notre charte Ville Handicap s'imposait comme une absolue nécessité pour répondre encore mieux aux valeurs de notre République.

Permettre à nos concitoyens en situation de handicap de vivre mieux dans notre Ville est un engagement solidaire essentiel. Faire naître la conviction que la liberté est un droit fondamental au respect auquel chacun peut prétendre est une de nos missions.

Mais au delà de cette fraternité républicaine, il nous faut assurer l'égalité de droits posée de manière forte et exigeante dans la loi du 11 février 2005.

Ainsi, dans l'aménagement des espaces publics avoir une politique volontariste y compris dans les aires de jeux de la petite enfance s'avère être une nécessité. Assurer l'accueil dans nos établissements sportifs et culturels pour permettre à tous le droit à l'épanouissement personnel doit être une réalité. Ouvrir nos écoles, mais aussi nos structures périscolaires et de loisirs aux enfants en situation de handicaps pour leur assurer une légitime intégration doit être un objectif de tous les instants. Accueillir nos concitoyens dans des bâtiments municipaux accessibles est un devoir.

Cette charte est le fruit d'un travail partenarial accompli avec divers services publics, associations, entreprises et structures diverses qui œuvrent au quotidien avec la Ville et auxquels nous souhaitons exprimer notre reconnaissance.

Nous espérons tous que cette charte permette aussi à nos concitoyens d'avoir un autre regard sur le handicap et de contribuer ainsi au mieux vivre ensemble.

Jacques Bigot
Maire d'Illkirch-Graffenstaden
Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg

Laurence Pourailly
Conseillère Municipale Déléguée
chargée de la politique en faveur des personnes en situation de handicap

SOMMAIRE

1. INFORMATION, SENSIBILISATION et COMMUNICATION	5
2. ACCESSIBILITE	6
3. EMPLOI	8
4. EDUCATION, PETITE ENFANCE et JEUNESSE	10
5. LOISIRS, CULTURE, SPORTS et TOURISME	12
6. PARTENAIRES DE LA VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	14

LA VILLE S'ENGAGE À

- **Informé, sensibiliser et communiquer** sur le thème du handicap en réaffirmant l'égalité des citoyens en droits et en devoirs

POUR MENER À BIEN SES ENGAGEMENTS, LA VILLE SOUHAITE

- **Mobiliser** la population sur le handicap, la population en situation de handicap et les entreprises, associations et acteurs de la vie locale
- **Adapter l'information et la communication** afin qu'elles soient accessibles au plus grand nombre

ACTIONS RÉALISÉES

- Organisation d'événements ouverts à tous
- Sensibilisation du grand public par des partenariats permettant l'organisation de spectacles et/ou de conférences dans la commune
- Elaboration d'un guide pratique accessible
- Mise en accessibilité du site internet
- Réalisation d'actions pédagogiques en milieu scolaire et en milieu professionnel
- Création de deux groupes de travail intitulés « Accessibilité et Handicap » et « Enfance et Handicap » pour permettre à la municipalité d'échanger régulièrement avec les habitants sur ces problématiques (*avis consultatif*)

PERSPECTIVES D' ACTIONS

- Faciliter l'organisation de séminaires, de conférences visant l'information des habitants et les sensibiliser aux activités adaptées
- Organiser des événements ouverts à tous : Journée du Handicap (*automne 2012*)
- Sensibiliser les jeunes et les enfants sur les différents handicaps dans les écoles
- Améliorer la carte de la ville accessible sur Internet
- Réfléchir à une systématisation du handicap dans tous les domaines de la vie quotidienne en évitant l'écueil de la stigmatisation
- Mettre en place des pictogrammes destinés à aiguiller les personnes en situation de handicap dans certains espaces publics (*Hôtel de Ville,...*) et plus largement à faciliter l'accès à l'information

« L'information sur le handicap dès le plus jeune âge et la rencontre de tous les publics dans leur diversité permettent de faire tomber les idées reçues et d'améliorer le "bien vivre ensemble". Il faut continuer dans cette voie ».

LA VILLE S'ENGAGE

- Pour une « **accessibilité universelle** » : la ville accessible « concilie les besoins de chacun des usagers pour accéder à la ville et à ses différents services et activités, que ce soit pour des raisons d'ordre géographique, physique ou social. » (CERTU, 2007)
- Dans les domaines du bâti, des transports, de la voirie et des espaces publics, du logement
- Pour l'amélioration du « **confort d'usage** »

POUR MENER À BIEN SES ENGAGEMENTS, LA VILLE SOUHAITE

- Garantir l'**accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP)** au profit de tous
- **Faciliter l'accueil et l'accompagnement** des personnes en situation de handicap
- Veiller à la **mise en œuvre du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)**
- Veiller à la **mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports Urbains** élaboré par la CUS en lien avec les personnes en situation de handicap et les associations
- **Faciliter l'accès et l'accessibilité du logement** des personnes en situation de handicap

« Chaque personne doit avoir sa place dans la Ville. Il est important qu'elle puisse participer à la vie de la Cité quel que soit son âge ou son degré d'autonomie ».

Huguette Heckel

Maire-adjointe chargée de la politique sociale, des personnes âgées et de l'animation

ACTIONS RÉALISÉES

- Elaboration des diagnostics d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) en lien avec la CUS
- Participation en tant que membre de la CIAPH (*Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées*) créée au sein de la Communauté Urbaine de Strasbourg (*depuis 2008*)
- Accessibilité des transports en commun (*mobiliers urbains, véhicules, dessertes...*) en collaboration avec la CUS et la CTS
- Aménagements d'itinéraires adaptés dans la Ville
- Mise à disposition par la CUS de transports à la demande (*Mobistras, 2011*)
- Réalisation du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) (*mars 2010*) avec le soutien du groupe accessibilité (*diagnostic in situ en 2009*)

- Création de places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap (*2% de l'ensemble du parc de stationnement*) et vigilance quant à leur respect par les usagers
- Promotion de projets innovants s'inscrivant dans le cadre de l'habitat dit intermédiaire (*entre le logement classique et la structure médicalisée*)
- Soutien auprès des structures d'hébergement

PERSPECTIVES D' ACTIONS

- Programmer les travaux de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (*ERP*)
- Programmer les travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre du PAVE
- Recourir à un cabinet de conseils spécialisé dans l'accessibilité (*Maison des Enseignements et des Pratiques Artistiques, Hôtel de ville...*)
- Réaliser une Journée du handicap (*automne 2012*) reprenant un maximum de dispositifs d'accessibilité
- Favoriser les projets innovants s'inscrivant dans le cadre de l'habitat dit « intermédiaire » auprès des bailleurs sociaux et privés



« Soyons attentifs à toutes les personnes en situation de handicap pour leur proposer une vie aussi agréable que possible. Le handicap est l'affaire de tous. »

Richard Hamm
Maire-adjoint chargé de l'écologie et des espaces publics

LA VILLE S'ENGAGE À

- Respecter l'obligation d'emploi légal de 6% de personnes en situation de handicap dans ses effectifs
- Être **un relais d'information et favoriser les échanges** entre les personnes en situation de handicap et les acteurs d'insertion par l'emploi
- **Mobiliser, sensibiliser, informer** les entreprises, les associations en ce qui concerne l'emploi des personnes en situation de handicap

POUR MENER À BIEN SES ENGAGEMENTS, LA VILLE SOUHAITE

- **Rendre opérationnel le protocole d'accueil** et d'intégration des personnes en situation de handicap au sein des services de la municipalité par
 - l'accompagnement d'agents reconnus travailleurs handicapés
 - le recrutement direct de personnes en situation de handicap
- **Réorienter les personnes en situation de handicap** dans leur recherche d'emploi ou de formation
- **Mobiliser, sensibiliser, informer** les services, les entreprises, les associations et les acteurs de la vie de la cité

ACTIONS RÉALISÉES

Pour le maintien et/ou l'augmentation du taux d'emploi légal (>6%) :

- Recours aux marchés réservés (*article 15 du code des marchés publics*)
- Commandes directes auprès d'entreprises employant des personnes en situation de handicap (*EA, ESAT,...*)
- Validation du protocole d'accueil et d'intégration des agents en situation de handicap dans la commune (*maintien dans l'emploi et recrutements*)

PERSPECTIVES D' ACTIONS

- Rendre opérationnel le protocole d'accueil et d'intégration des Personnes en situation de handicap au sein des services municipaux dans le respect du principe de non-discrimination et de l'égalité des chances
- Poursuivre l'accueil des stagiaires, jobs d'été et apprentis en situation de handicap au sein des services de la ville (*en lien avec les réseaux CAP EMPLOI et SARAH*)
- Mener une politique de prévention, d'anticipation de la survenue de l'inaptitude au travail et mettre en place un plan de formation évolutif et adapté aux personnes en situation de handicap
- Sensibiliser l'encadrement intermédiaire (chefs d'équipes...) et le personnel de la Mission Locale à l'accueil de jeunes adultes en situation de handicap en les encourageant à développer des formations adaptées
- Informer les acteurs locaux et encourager les entreprises à la sous-traitance de marchés auprès d'entreprises adaptées lors d'un forum de l'emploi
- Avoir recours à la mise à disposition de travailleurs en situation de handicap issus des associations, entreprises adaptées ou Etablissements et Services d'Aide par le Travail (*ESAT*)
- Favoriser la réservation de marchés publics (*article 15 du code des marchés publics*) et l'attribution de marchés directs



« La ville d'Illkirch-Graffenstaden peut être fière de sa politique en matière de handicap notamment au travers de son taux d'emploi supérieur à 6%. La fonction publique a cette responsabilité de faire en sorte que chaque agent, en situation de handicap ou non, se sente utile dans ce qu'il fait ».

4. EDUCATION, PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

LA VILLE S'ENGAGE À

- **Faciliter et accompagner l'accueil** des enfants en situation de handicap dans les structures de la petite enfance, les écoles et les structures municipales extra et périscolaires
- Développer la **mixité sociale**

POUR MENER À BIEN SES ENGAGEMENTS, LA VILLE SOUHAITE

- **Faciliter l'accompagnement et l'accueil** des enfants en situation de handicap dans les structures de la petite enfance et dès les premières années de scolarisation
- **Participer à toute action visant à accueillir** un enfant en situation de handicap dans les conditions habituelles de fonctionnement des structures municipales en tenant compte des aménagements indispensables pour l'épanouissement de l'enfant
- **Sensibiliser** les enfants au handicap
- **Développer les échanges** entre les établissements dits ordinaires et les institutions spécialisées

« Le Conseil Municipal des Enfants se sent très concerné par l'accessibilité et souhaite aller à la rencontre d'autres enfants en situation de handicap. Les enfants ont raison, ils disent souvent "Nous sommes tous différents mais nous pouvons nous amuser ensemble" ! ».

Séverine Magdelaine

Conseillère Municipale Déléguée chargée de la restauration scolaire et du Conseil Municipal des Enfants



ACTIONS RÉALISÉES

- Elaboration de la Charte pour l'accueil des enfants en situation de handicap dans les activités péri et extra scolaires (2007)
- Adaptation des activités proposées dans les structures extra et périscolaires par des aménagements matériels, éducatifs, organisationnels
- Recrutement de personnels formés au handicap et formation du personnel municipal
- Accueil d'enfants en situation de handicap dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement, les haltes-garderies, les crèches, les terrains de sport, l'école de musique et de danse ou encore lors d'événements spécifiques comme le Festival de la Jeunesse
- Actions de sensibilisation à destination des enfants, des enseignants et des professionnels éducatifs

PERSPECTIVES D' ACTIONS

- Poursuivre les actions de sensibilisation dans les écoles et dans les milieux périscolaires et extrascolaires en lien avec des associations œuvrant dans le domaine du handicap
- Associer les enfants du Conseil Municipal des Enfants (CME) à l'application de la charte Ville Handicap
- Poursuivre les actions annuelles de formation autour du handicap animées par l'association Nouvel Envol au profit des animateurs du périscolaire et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- Veiller à l'application de la charte pour l'accueil des enfants en situation de handicap (*structures périscolaires et extrascolaires*) et à sa réactualisation régulière
- Susciter la correspondance ou la mise en place de partenariats entre des classes des écoles élémentaires et des établissements spécialisés



« Pour les prochaines années, il faut mettre l'accent sur la formation du personnel puisque ce à quoi il faut tendre c'est que chacun se sente à l'aise avec un enfant en situation de handicap, quel que soit son handicap, et qu'il sache y répondre. Tant qu'on peut vivre en milieu ordinaire, c'est le choix qu'il faut faire ! ».

5. LOISIRS, CULTURE, SPORTS ET TOURISME

LA VILLE S'ENGAGE À

- **Démocratiser l'art, la culture, les loisirs et les sports** à tous les citoyens
- **Améliorer la sensibilisation et l'information sur l'Accessibilité** des lieux de loisirs aussi bien sur le plan du cadre bâti que sur les activités elles-mêmes
- **Soutenir les associations** proposant des activités adaptées

POUR MENER À BIEN SES ENGAGEMENTS, LA VILLE SOUHAITE

- **Rendre accessible** les lieux culturels et sportifs ainsi que l'offre culturelle pour les personnes en situation de handicap
- **Améliorer l'accessibilité** de l'information relative aux activités culturelles et de loisirs, et à la pratique sportive
- **Sensibiliser et soutenir les associations** pour le développement d'activités adaptées destinées notamment aux personnes en situation de handicap



« La Ville soutient de nombreuses associations sportives qui accueillent des personnes en situation de handicap. Nous apportons une attention particulière à l'accessibilité de nos gymnases pour les personnes à mobilité réduite et, à ce titre, le stade de rugby Schweitzer sera exemplaire ! ».

Martine Castellon
Maire-adjointe chargée du sport

ACTIONS RÉALISÉES

- Aires de jeux accessibles pour tous
- Actions pour l'accès à la culture pour tous
(notamment la gratuité de l'accompagnateur à l'Illiade)
- Actions favorisant l'accès aux loisirs sportifs aux personnes en situation de handicap
- Soutien des associations par le biais de subventions et de mise à disposition de salles

PERSPECTIVES D' ACTIONS

- Veiller à la mise en place d'une offre culturelle et de loisirs adaptée
(prise en compte des particularités de chaque individu pour proposer une offre ajustée)
- Engager une démarche de labellisation des sites de loisirs, de culture et/ou de tourisme *(label Tourisme Handicap...)*
- Poursuivre la démarche d'accessibilité pour tous lors du renouvellement des aires de jeux et du mobilier urbain



« Chacun a le droit de vivre selon ses envies quel que soit son handicap ! Dans le projet pédagogique de la Maison des Enseignements et des Pratiques Artistiques, il sera proposé des formats et des enseignements pour permettre à tous l'accès à la culture ».

6. PARTENAIRES DE LA VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Que les habitants d'Illkirch-Graffenstaden, ainsi que les partenaires associatifs et institutionnels qui ont participé à la réactualisation de la Charte Ville Handicap lors des différentes réunions de concertation ou lors de contacts directs et réguliers avec les services de la mairie soient vivement remerciés !

① Les partenaires institutionnels régulièrement présents au côté de la Ville et qui l'accompagnent, le cas échéant, dans ses réflexions et ses initiatives pour mettre en œuvre les préconisations de la loi du 11 février 2005 dans sa politique : la CIAPH (*Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées*), l'Education Nationale, le Conseil Général, la MDPH (*Maison Départementale des Personnes Handicapées*), la Caisse d'Allocations Familiales, le Centre de Gestion du Bas Rhin.

② Les associations, entreprises et structures engagées au côté ou avec la Ville d'Illkirch-Graffenstaden dans l'élaboration de la Charte Ville Handicap et sa mise en œuvre quotidienne :

A - LES ASSOCIATIONS, ENTREPRISES ET STRUCTURES EN CHARGE DU HANDICAP

■ APEH

(Association d'Aide aux Parents d'Enfants Handicapés)
19 rue de Thiergarten - 67000 Strasbourg
Tél : 03 88 50 09 32 ou 06 11 39 93 74
Courriel : apehalsace@gmail.com - Site : www.apeh.fr

■ AAPEI de Strasbourg et environs

(Association de Parents, de Personnes handicapées mentales et de leurs Amis)

et

■ URAPEI Alsace

(Union Régionale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis)
60 rue de la Grossau - CS50046 - 67027 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 84 99 00 - Fax : 03 88 34 00 12
Courriel : siege@aapei-strasbourg.fr - Site : www.aapei-strasbourg.fr

■ **AFTC – GEM LUDICA**

(Association des Familles des Traumatés Crâniens d'Alsace)

57 Avenue André Malraux - 67400 Illkirch-Graffenstaden

Tél : 03 88 66 20 31 (choix 4)

Courriel : aftc.alsace@traumacranien.org - Site : <http://www.aftcam.org>

■ **AIH**

(Les Aigles Noirs Association Handisport d'Illkirch)

24 rue des Roseaux - 67400 Illkirch-Graffenstaden

Tel : 09 81 29 95 09 - 06 62 63 60 29

Courriel : presidence@aiglesnoirs.fr - Site : www.aiglesnoirs.fr

■ **AIPAHM**

(Association Illkirchoise Parents et Amis Handicapés Mentaux)

30 route du Neuhof - 67400 Illkirch-Graffenstaden

Tél : 03 88 66 89 40 - Fax : 03 88 66 89 41

■ **Association Nouvel Envol**

15 rue de l'Industrie - 67400 Illkirch-Graffenstaden

Tel : 03 90 40 63 66 ou 06 79 14 61 70

Courriel : nouvelenvol@yahoo.fr - Site : nouvelenvol.e-monsite.com

■ **APEDA 67**

(Association de Parents d'Enfants en Difficultés d'Apprentissage, Dyslexie)

10 allée Seebach - 67530 Ottrott

03.88.95.96.04 ou 06.84.08.98.91

Courriel : verobern@wanadoo.fr - Site : <http://www.apeda-france.com>

■ **APEEIMC**

(Association Parentale d'Entraide aux Enfants atteints d'une Infirmité Motrice Cérébrale)

3 rue de l'Industrie - 67400 Illkirch-Graffenstaden

Tél : 03 88 67 18 08 - 06 10 04 03 91

Courriel : apeeimc@orange.fr - Site : www.apeeimc.com

■ **APF**

(Association des Paralysés de France)

1 route du Cor de Chasse - 67400 Illkirch-Graffenstaden

Tél : 03 88 67 33 94

Courriel : alain.reboh@apf.asso.fr - Site : www.apf.asso.fr

■ **APIEDA**

(Association pour l'Intégration des Enfants Déficients Auditifs)

L'Illiade Pôle Associatif 11 allée François Mitterrand - 67400 Illkirch-Graffenstaden

Tél : 06 63 06 70 00

Courriel : apieda67@gmail.com

■ ARAHM

(Association Régionale Aide aux Handicapés Moteur)

116 rue de la Ganzau - 67100 Strasbourg

Tél : 03 88 65 84 10

Courriel : siege@arahm.fr - Site : www.arahm.asso.fr

■ ARCHE

(Association les Amis de l'Arche)

Foyer de la Charité - 51 rue Principale - 67530 Ottrott

Tél : 03.88.48.14.00

Site : amis.arche.alsace@web.de

■ ARSEA

(Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale d'Education et d'Animation)

204 avenue de Colmar - 67000 Strasbourg

Tél : 03 88 43 02 50

Site : www.arsea.fr

■ ASHPA

(Association Strasbourg Handisport Passion Aventure)

4 rue Jean Mentelin - 67035 Strasbourg Cedex 2

Tél : 03 88 87 25 38 - 06 12 12 13 19

Courriel : frogil@club.fr ou alsace@handisport.org - Site : www.ashpa.fr

■ GIAA

(Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes)

14a rue de Mulhouse - 67100 Strasbourg

Tél : 03 88 45 23 90

Site : www.giaa.org/-Alsace-.html

■ CISI

(Collectif pour l'Intégration Scolaire Individualisée)

21 avenue des Vosges - 67000 Strasbourg

Tél : 06 37 84 50 58

Courriel : contact@collectif-cisi.net - Site : <http://collectif-cisi.net>

■ Espace Ressources Loisirs et handicap (JPA)

15 rue de l'Industrie - 67400 Illkirch-Graffenstaden

Tél : 09 53 67 05 95

Courriel : e.r.handi.jpa67@free.fr ou loisirs.handicap@jpa67.fr - Site : www.jpa67.fr

■ JPA (La Jeunesse au Plein Air)

15 rue de l'Industrie - 67400 Illkirch-Graffenstaden

Tél : 03 88 65 46 40

Courriel : jpa67@free.fr - Site : www.jpa.asso.fr

■ **UNAFAM 67**

(Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et Handicapées Psychiques)

34 route de la Fédération - 67100 Strasbourg

Tél : 03 88 65 96 40 - 06 74 50 31 62

Courriel : unafam67@orange.fr - Site : www.unafam-basrhin.org

- **Institut Jacoutôt, CAMPS de Schiltigheim, Savoir et Compétences,
Dyscomm Signalétique, Accessibilité et Handicap**

B - LES ASSOCIATIONS, ENTREPRISES ET STRUCTURES DONT LE HANDICAP N'EST PAS L'OBJET PRINCIPAL MAIS QUI INTÈGENT L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LEUR PROJET ET TENDENT À LE DÉVELOPPER

AACIIG (Association des Artisans, Commerçants et Industriels d'Illkirch-Graffenstaden), **ACLIG** (Association Culture et Loisirs d'Illkirch-Graffenstaden), **A2micile**, **AJICRE** (Aide aux Jeunes Investisseurs Créateurs et Repreneurs d'Entreprises), **ARDEPE** (Association pour la Recherche, le Développement et l'Enseignement de la Plongée aux Enfants), **Association les 3 A** (Association d'Aide Aux Anciens), **Bouchons de l'Espoir**, **Ecurie la Rochette**, **FAIG** (Football Association Illkirch-Graffenstaden), **SIG** (Strasbourg Illkirch-Graffenstaden), **SODEXHO**, **SOIG** (Société Omnisport d'Illkirch-Graffenstaden), **TCIG** (Tennis Club d'Illkirch-Graffenstaden), **la Médiathèque Sud**, **la Société Habitat de l'III**, **l'association du Phare de l'III**,...

Merci aux usagers et à l'ensemble des personnes engagées dans la prise en compte du Handicap qui n'auraient pas été expressément cités, pour leur contribution, ponctuelle ou régulière, qui constitue un véritable atout pour notre Ville.

Merci également à l'ensemble des services municipaux pour leur investissement dans la réactualisation de cette Charte et l'organisation de la journée "Tous ensemble, tous différents" du 27 octobre 2012 ainsi que pour leur action quotidienne pour et au côté de nos concitoyens en situation de handicap.

Contact : Direction de la Cohésion Sociale

181 route de Lyon - 67400 Illkirch-Graffenstaden

Tél : 03 88 66 80 73

Courriel : contact@mairie-illkirch-graffenstaden.fr

Rubrique Handicap sur le site Internet de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden :

<http://www.illkirch-graffenstaden.fr/solidarite-sante/handicap>

Plusieurs exemplaires ont été imprimés en braille et en gros caractères.

Des CD audios sont disponibles sur demande.



Illkirch-Graffenstaden